



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed MBITEL

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 12 décembre 2023  
Date de publication : 22 décembre 2023

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHÈRE Jean-Pascal, REBILLARD Jean- Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, GRUET Justine, PRAT Hervé, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
--	--	--

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

DELAINE Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëticia donne procuration à DOUZENEL Alexandre, JARROT-MERMET Laëticia donne procuration à HERRMANN Nadine, GOMET Nicolas donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

### **Conseillers absents non représentés**

**Objet : Gestion des forêts communales de Dole – Programme de coupes, de travaux, fonctionnement et investissement – Année 2024**

Rapporteur : Madame Maryline MIRAT

Les forêts communales de Dole sont gérées par l'Office National des Forêts avec des critères de durabilité qui incluent notamment un renouvellement cyclique des peuplements sur les parcelles de production. Ce renouvellement est accompagné par des travaux destinés à assurer une qualité et une quantité suffisantes de la régénération forestière. Des travaux d'entretien ou de création de dessertes ou d'infrastructures sont également nécessaires pour l'exploitation des bois. Cet ensemble de travaux afférents aux coupes de régénération forme l'« **investissement** ».

L'investissement en forêt est réalisé pour du moyen à long terme. La planification de la gestion forestière vise, *via* les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des recettes (les coupes) et des dépenses. Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. Les coupes sont programmées sur 15 à 20 ans et précisées chaque année avec validation préalable du propriétaire.

Le service public de gestion prévu par le Régime forestier et rendu aux communes par l'ONF (il s'agit par exemple du suivi des coupes, de la planification des travaux) est rémunéré *via* les frais de garderie et d'administration annuels auxquels s'ajoutent, depuis 2012, une contribution de 2 euros par hectare.

La Ville de Dole verse une contribution au SIVOM du Massif de la Serre dont la vocation est, entre autres, l'entretien et la création de routes et chemins forestiers ainsi que la création d'installations à but touristique ou de loisirs.

La collectivité est par ailleurs adhérente à l'Union Départementale des Communes Forestières de Franche-Comté (ADCoFor). Elle verse une Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) calculée sur les recettes annuelles et qui alimente un fonds de recherche et d'investissement dans des projets innovants ou structurants pour la filière forêt-bois française. Elle devra renouveler son adhésion au système de certification des bois PEFC pour la période 2024-2028. Des travaux d'entretien ou d'infrastructure (ou divers) ne concernant pas les coupes de régénération sont également nécessaires pour la gestion des forêts de Dole. Avec des frais annexes correspondant à l'enlèvement ponctuel d'ordures dans les forêts communales, cet ensemble de dépenses forme le « **fonctionnement** ».

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique du 14 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **DE VALIDER** le programme de coupes, de travaux, d'investissement et de fonctionnement 2024 tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Mairie Annexe de Goux

*Fait à Dole, le 18 décembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNEUX



## DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

La proposition d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2024 est la suivante :

### 1. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

#### ❖ TRAVAUX SYLVICOLES / D'INFRASTRUCTURE

Forêt	DESCRIPTIF DES ACTIONS		LOCALISATION	DÉPENSE PRÉVISIONNELLE (€ TTC)
FC DOLE GOUX	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	1r	7 700
		Nettoisement de jeune peuplement		
	<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>7 700</b>
FC DOLE SERRE	Travaux sylvicoles	Travaux préalables à la régénération : broyage de la végétation	9r	1 925
		Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée	32r	
	<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1 925</b>
FS DOLE AZANS	Travaux sylvicoles	Ouverture mécanisée de cloisonnement sylvicole	5r	2 904
		Dégagement manuel des régénérations naturelles	5r	
	Autres travaux	Entretien du réseau de desserte : entretien des lisières	Nouvelle sommière	638
	<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3 542</b>
FC DOLE MT ROLAND	Travaux divers	Création de parcellaire : broyage mécanique	36a	121
	<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>121</b>
			<b>TOTAL (€ TTC) :</b>	<b>13 288</b>

→ Montant prévisionnel des dépenses d'investissement : **13 288 € TTC**

### 2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature de l'opération	Dépense prévisionnelle (€ TTC)
Frais de garderie	14 100
Contribution à l'hectare	1 480
Enlèvement de dépôts sauvages en forêt	600
CVO	600
Contribution SIVOM	9260
Cotisation ADCoFor du Jura	500
Certification PEFC - versement 2024 valable 5 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2028)	550
<b>TOTAL</b>	<b>27 090</b>

Frais d'exploitation de bois façonnés dans le Massif de la Serre en Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) : 10 323 € TTC

Prestation ONF (ATDO) : 2 252 € TTC

→ Montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement : **39 665 € TTC**

**Le montant total prévisionnel des dépenses (investissement et fonctionnement) pour la gestion des forêts communales de DOLE s'élève à 52 953 € TTC.**

---

## RECETTES PRÉVISIONNELLES

---

La proposition de coupes pour l'année 2024 est la suivante :

	Recette prévisionnelle (€)	Contenu
<b>FC Dole Serre</b>	42 800	Feuillus
<b>FC Dole Goux</b>	11 100	Feuillus
<b>FC Dole Azans</b>	11 000	Feuillus
<b>TOTAL :</b>	<b>64 900</b>	

→ Ventes de bois : 64 900 € minimum (*hors affouage en forêt de Dole Goux*)

### ❖ AUTRES RECETTES

→ Concessions : 7 987 €

→ Location de droits de chasse : 900 €

**Le montant prévisionnel des recettes pour la gestion des forêts communales de Dole s'élève à 73 787 €.**